



MAIRIE DE SAINT BAZILE DE MEYSSAC
Les Sarres
70 route du Bosplos
19500 SAINT BAZILE DE MEYSSAC
mbazilemeyssac@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 1^{er} octobre à 20h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint Bazile de Meyssac sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 23 septembre 2021

Etaient présents : M. Éric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Benoît SERVANTIE, Mme Angélique COSTE, Mme Véronique DAEDEN, M. Alan D'HOLLANDER, M. Denis DEKEISTER, M. David LATREILLE, M. Patrice LEIX

Absente-excuse : Mme Bernadette ROUFF donne procuration à Mme Françoise CHAPOULIE.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Françoise CHAPOULIE.

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal :

- De la démission du conseil municipal de Marion PLASMAN, en raison d'un changement de lieu de résidence
- de la prise de fonctions du nouveau trésorier, Monsieur Olivier RIGAUDIE, sur la trésorerie de Beaulieu, Beynat, Meyssac.

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 avril 2021 à l'unanimité

1 – dépense-carte bancaire

Monsieur le maire rappelle les modalités de fonctionnement de l'utilisation de la carte bancaire et liste toutes les dépenses autorisées. Madame Christiane DIGIANANTONIO, secrétaire de mairie, est nommée régisseur.
Approbation à l'unanimité 10 voix

2 – décision modificative

Monsieur le maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à une décision budgétaire modificative pour l'achat du véhicule de service, le KANGOO, immatriculé BR-367-XZ et pour le changement du chauffe-eau du logement communal de l'ancienne poste.

Il s'agit de transférer 2800.00 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Approbation à l'unanimité 10 voix

3 – Autorisation de poursuites

Autorisation donnée au trésorier relative à d'éventuelles poursuites
Approbation à l'unanimité 10 voix

4 – suspension du loyer

Monsieur le maire rappelle que des travaux ont été réalisés au logement de l'ancienne poste, et restent à compléter par l'isolation de la partie cuisine, et le cloisonnement de la cage d'escalier.

De plus, il y a lieu de changer le chauffe-eau suite au diagnostic de l'électricien (voir décision modificative)

De ce fait, les membres du conseil municipal décident de suspendre le loyer du mois d'octobre.

Approbation à l'unanimité 10 voix

5 – régie de boissons

La commune est détentrice d'une licence IV que le conseil municipal souhaite conserver et faire fonctionner lors de manifestations locales.

Les membres du conseil municipal acceptent de conserver cette licence et nomment Madame Christiane DIGIANANTONIO, régisseur de recettes.

Approbation à l'unanimité 10 voix

6 – convention location salle polyvalente

Actualisation de la convention : le nombre de personnes présentes ne devra en aucun cas être supérieur à 49.

L'article 12 est modifié comme suit :

Messieurs Benoît SERVANTIE et Patrice LEIX sont nommés responsables.

Approbation à l'unanimité 10 voix

6 – questions diverses

❖ ASSOCIATION ABC : Monsieur le maire rappelle que l'association ABC est en sommeil depuis plusieurs années. Il y a lieu de réunir une assemblée générale extraordinaire afin de désigner un nouveau bureau.

Les membres du conseil municipal décident de différer jusqu'à la fin de l'année afin de procéder à une recherche de candidatures

❖ Taxe sur les ordures ménagères

Le montant très élevé de la taxe sur les ordures ménagères de la commune fait réfléchir les membres du conseil municipal sur l'organisation d'un nouveau fonctionnement afin d'en réduire le coût. Il est proposé notamment de créer un bac de compostage sur le terrain du cimetière, près du portail du haut, et de mettre le bac marron pour les déchets non compostables (pots en terre et plastic) à côté. Il ne sera relevé par le SIRTOM que lorsqu'il sera plein.